

Quinzième session du groupe de travail de l'Examen périodique universel
(21 janvier – 1 février 2013)

Intervention de Turquie

Examen du Luxembourg

Merci Monsieur le Président,

Nous voudrions tout d'abord remercier la délégation luxembourgeoise pour la présentation de leur rapport national.

La Turquie salue les efforts consentis par le Luxembourg depuis son premier Examen périodique universel afin d'adapter sa législation nationale aux changements intervenus dans la société luxembourgeoise et sa structure démographique au cours des dernières décennies.

Nous estimons que la possibilité d'avoir la double nationalité, ainsi que l'obtention du statut de Luxembourgeois par le principe du double droit du sol, introduites avec la nouvelle loi sur la nationalité luxembourgeoise datée du 23 octobre 2008, constituent des avancées importantes pour le pays qui se trouve en évolution constante.

L'initiative du gouvernement destinée à lancer un large débat public sur les relations entre l'Etat et les communautés religieuses ou les communautés philosophiques non confessionnelles, dans un contexte d'élargissement du pluralisme religieux et de la sécularisation au sein de la société luxembourgeoise est un autre pas qui mérite d'être cité.

Nous nous félicitons d'observer que la reconnaissance de par le Gouvernement de l'Assemblée élue de la Communauté Musulmane du Luxembourg, comme représentant de la communauté musulmane a établi une base plus concrète pour le dialogue.

Nous saluons également la législation permettant aux ressortissants étrangers résidant depuis au moins cinq ans au Luxembourg de voter aux élections communales. Cependant, les ressortissants étrangers de l'Union européenne étant éligibles aux élections communales au bout de cinq ans de résidence, nous estimons que la reconnaissance de ce droit pour tous les ressortissants étrangers, indépendamment de leur origine, serait une approche plus équitable envers les communautés d'étrangers résidant au Luxembourg.

La Turquie recommande au Luxembourg de poursuivre ses efforts destinés à combattre toutes formes de discrimination et l'intolérance, plus particulièrement le racisme et la xénophobie.

Enfin, nous recommandons également au Luxembourg de considérer la ratification de la Convention Internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs immigrés et des membres de leur famille.

Merci Monsieur le Président